

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 2 FEVRIER 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 39  
 Pouvoirs : 13  
 Votants : 31

**Date de convocation et d'affichage :**

27 janvier 2023

**Numéro :**

D20230202\_012

**Objet :**

Candidature à la maîtrise foncière d'une exploitation agricole

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint Germain sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DEFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	D. BOULON
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	E. ESCRIVA
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	A. JAYR
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JM. GAUTHIER
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** la délibération n° D2022\_06\_07\_163 du 23 juin 2022 approuvant la convention sur la veille foncière avec la SAFER,

**Considérant**, la vente d'une exploitation agricole certifiée en agriculture biologique, en production de céréales à St Trivier sur Moignans, descriptif en annexe,  
**Considérant**, l'appel à candidature de la SAFER Auvergne Rhône Alpes publié le 19/01/2023 pour le dossier : AA 01 22 0059 01,

La volonté de la communauté de communes est d'agir en faveur de l'installation et du renouvellement de la population agricole en :

- Limitant les agrandissements,
- Limitant la spéculation foncière,

- Facilitant l'installation de porteurs de projets agricoles favorisant des pratiques vertueuses,
- Encourageant la diversité des productions locale de qualité.

L'absence de garantie d'une candidature tournée vers le maintien d'une exploitation agricole avec une agriculture alimentaire, et un maintien en agriculture biologique.

Il est proposé une intervention de maîtrise foncière par la communauté de communes de cette exploitation avec pour objectif :

- Maintenir une entité agricole entière (éviter la disparition d'une exploitation par l'agrandissement d'autres),
- Maintenir les surfaces en agriculture biologique. (Valoriser le travail engagé par les cédants depuis 2017 date de conversion). Et le lien avec les autres exploitations en agriculture biologique de la commune,
- Faciliter l'installation d'un ou de plusieurs porteurs de projets par appel à candidature et travaille en partenariat avec les instances agricoles,
- Accompagner des projets d'agriculture nourricière (alimentation locale).

Le portage financier sera réalisé par l'EPF de l'Ain sur 12 ans.

Compte tenu de la surface des bâtiments et le potentiel de production énergétique solaire en toiture, il est envisagé une installation de production d'électricité dans le plan de financement. Ce qui permet de rentabiliser le coût des bâtiments en leur donnant deux fonctions (production d'énergie et usage agricole).

A horizon 2036, après les 12 ans d'annuités, les recettes seront supérieures aux charges (+46 000€ / an).

La Communauté de Communes de la Dombes, n'a pas vocation à se substituer à des agriculteurs, l'objectif étant bien de faciliter les installations et participer au maintien d'un agriculture nourricière sur le territoire. Ainsi, si une candidature se présentait, après échanges avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture de L'Ain sur sa crédibilité, la solidité du projet et de sa concordance avec les objectifs de la collectivité, il sera possible de retirer la candidature de la collectivité au profit du porteur de projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la candidature à la maîtrise foncière correspondant à l'appel à candidature SAFER Aura, dossier : AA 01 22 0059 01,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette maîtrise foncière.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 17 voix contre et 21 abstentions :

- **De ne pas approuver** la candidature à la maîtrise foncière correspondant à l'appel à candidature SAFER Aura, dossier : AA 01 22 0059 01,
- **De ne pas autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette maîtrise foncière.

Ainsi fait et délibéré, le 2 février 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

